RÉGIONALE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Procès-Verbal n°20 du 27/09/19
Antenne Sud – Stade Michel VOLNAY
SAINT PIERRE

Présents : Mrs. Jacky AMANVILLE – Michaël TECHER — Georges SALAMBO – Jacky PAYET

Absent excusé : Mr Christophe DUMONTHIER

Secrétaire de séance : M. Michaël TECHER

Heure de début de séance : 17H00

SITUATION DES CLUBS

La Commission,

Pris connaissance du courrier adressé à l'ensemble des clubs pour le paiement des licences et des assurances avant le 31/08/19

Pris connaissance du règlement par chèque de la JS Bras Creux d'un montant de 1 183 €

Pris connaissance du retour du chèque pour provision insuffisance au service comptabilité de la LRF

Entendu les représentants du club lors de la séance du 18/09/2019, informant la tenue de leur assemblée générale pour le changement de Bureau et du président

Vu les informations données de la mise en place de l'Assemblée du club JS BRAS CREUX,

Vu les formalités non respectés par le model du statut type de la FFF,

Vu l'engagement des représentants le jour de l'audition en date du 18/09/2019 de s'engager à faire le nécessaire pour régulariser la situation financière et administrative de leur club vis à vis de la LRF avant le 26/09/2019

Vu la situation financière de la JS Bras Creux transmis par le service comptabilité ce jour

Constatant la non régularisation du chèque impayé par la JS Bras Creux ce jour

Jugeant en premier ressort,

- ***décide de retirer la JS Bras Creux de l'ensemble des compétitions officielles de la LRF à compter de ce jour,***
- ***décide que l'ensemble des rencontres à jouer seront considérées comme perdu par pénalité pour l'équipe JS Bras Creux***.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Générale d'Appel Réglementaire, dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de la 1ère notification officielle de la décision contestée, sous pli recommandé adressé au Responsable Administratif de la LRF.

Le Secrétaire — **Le Président de Séance**

M. Michaël TECHER — ***M. Jacky AMANVILLE***

LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL
97407 SAINT DENIS MESSAG 9
Tél : 0262 90 19 49 - Fax : 0262 20 17 61
Télégramme : LIREFOOT